

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1110

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans le code de l'éducation, toutes les occurrences du mot : « maternelle » sont remplacées par le mot : « pré-élémentaire », et toutes les occurrences du mot : « maternelles » sont remplacées par le mot : « pré-élémentaires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous vous proposons de modifier le terme d'école maternelle, pour le remplacer par le terme école « pré-élémentaire ». Cette modification est la conséquence d'une égalitarisation des rapports femmes-hommes que le gouvernement ne peut qu'encourager et qui permet à ces premières de ne plus être les référentes obligatoires en matière d'éducation et de soin apporté aux enfants.

Si cela peut vous sembler être une modification anodine, nous tenons à rappeler que les mots que nous utilisons (et notamment quand il s'agit du nom d'institutions de la République) véhiculent des messages - que nous souhaiterions voir plus vertueux.